

2022.04.22 -7. Finances Locales

**COMMUNE DE PERON (AIN)**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 12 avril 2022

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**  
**Dressé par Monsieur André RIETZMANN, Receveur.**

L'An deux mil vingt-deux, le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire de la commune de Péron.

Date de convocation des membres : 05 avril 2022

Nbre en exercice : 22

Nbre présents : 17

Nbre votants : 19

Nbre de voix pour : 19 Nbre de voix contre : 0 Nbre d'abstention : 0

**Etaient présents :**

Mme Blanc Dominique, Maire

Mme Amandine Rossas, adjointe

MM. Pons Alexandre et Visconti Régis, adjoints

M. Blanc Jérémie, Conseiller Municipal Délégué

Mmes Budun Sevda, Clot Mariana, Fournier Céline, Delachat Elodie, De Jesus Catherine, Fol Christine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales  
MM. Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

**Etaient absents excusés :**

Mme Golay-Ramel Martine,

Mme Rey Novoa Dolorès a donné une procuration à Mme Rossas Amandine

M. Barrière-Constantin Luc a donné une procuration à Mme Hugon Denise

MM. Deseure Jean et Félix-Fiardet Bastien,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, André RIETZMANN, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par André RIETZMAN du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés,  
D'exiger (3) : Sans objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

